



## Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

# BILAN DÉPARTEMENTAL DE L'ACCIDENTALITÉ SUR L'ANNÉE 2021

Comme pour 2020, le bilan 2021 de la sécurité routière est difficilement comparable à ceux des années précédentes compte tenu du contexte sanitaire depuis le mois de mars 2020. Les conditions de circulation se rapprochent toutefois de 2019 notamment sur le second semestre.

Pour notre département et contrairement aux tendances nationales, l'année 2021 a connu une augmentation globale du nombre des accidents routiers et de leurs victimes pour la troisième année consécutive. Toutefois il faut tenir compte d'une rupture statistique dans la comptabilisation des accidents induite par une meilleure prise en compte des accidents notamment avec des blessés légers. Cela explique que les nombres d'accidents et de blessés légers aient plus que doublés alors que le nombre de blessés hospitalisés soit resté à peu près stable.

Le nombre de personnes tuées sur nos routes en 2021 est de 20 pour 265 accidents. L'analyse des accidents mortels révèle la prépondérance du facteur malaise/endormissement présent dans 6 accidents sur 20 et du comportement des usagers (non respect du code de la route) soit 4 accidents mortels sur 20.

De manière générale, le non respect du code de la route (refus de priorité, non respect des distance de sécurité, dépassement dangereux...) est présent dans 68,5 % des accidents.

Les actions de prévention restent donc essentielles pour faire changer le comportement des usagers de la route. Plus de 150 actions de préventions ont été menées en 2021.

Les services de l'État poursuivent leurs efforts en matière de prévention, en coordonnant les actions des différents acteurs institutionnels et celles du monde associatif.

La sécurité est l'affaire de tous. Restez prudents !



# Données provisoires générales (sources base accidents, Gendarmerie, Police Nationale)

## Les chiffres du département



265 accidents corporels  
20 personnes tuées  
95 blessés hospitalisés  
250 blessés légers

## Les chiffres de la région Occitanie



3689 accidents corporels  
356 personnes tuées  
2048 blessés hospitalisés  
2723 blessés légers

Attention il s'agit d'une extraction de TRAxY effectuée le 08/03/2022 réalisée sur la base vivante et non sur la base officielle. Les chiffres sont donc provisoires

Chiffres donnés à titre indicatif sans aucune comparaison possible

**Accident corporel** : accident impliquant au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux), qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, et qui implique au moins un véhicule.

**Personnes tuées** : toute personne qui décède sur le coup, ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

**Blessé hospitalisé** : victime admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

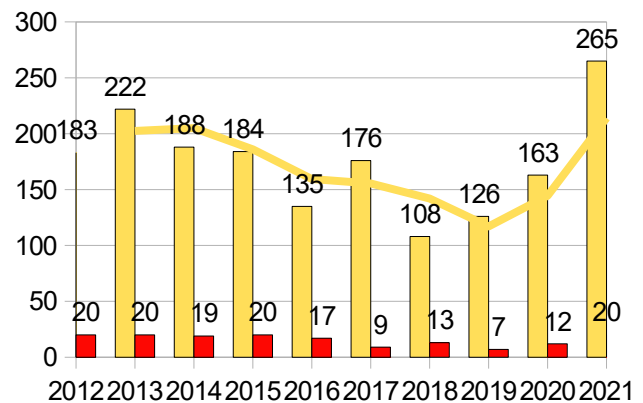
**Blessé léger** : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

## Données départementales

Les données de 2021 sont difficilement comparables aux années antérieures car le trafic pendant les périodes de confinement a été fortement réduit.

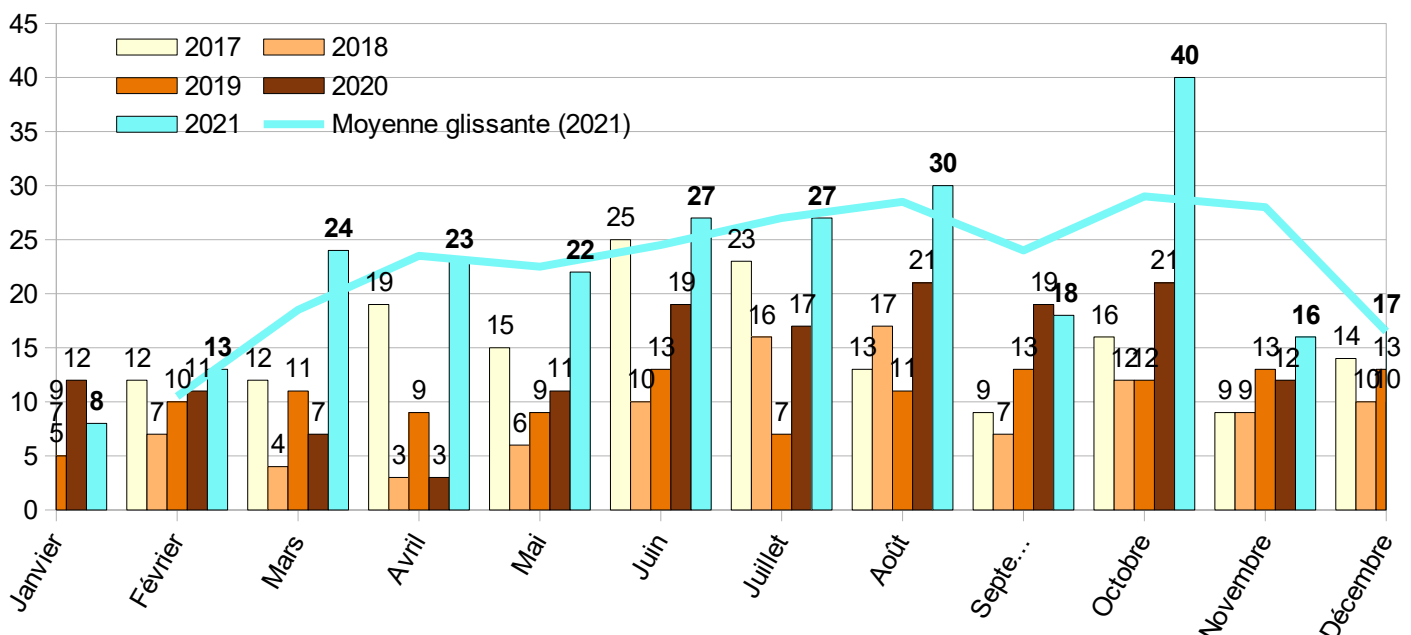
Bilan annuel	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2021	265	20	345	95
2020	163	12	208	92
2019 (année de référence)	126	7	169	90
Evolution 2020-2021	↗	↗	↗	↗
Evolution 2019-2021	↗	↗	↗	↗

## Évolution du nombre d'accidents et de tués depuis 2012



Les courbes de tendance du nombre d'accidents et du nombre de morts montrent que le nombre d'accidents et de morts avaient amorcé une réelle diminution les années précédentes mais repartent à la hausse ces 2 dernières années. Le nombre d'accidents, de tués et de blessés ont plus que doublés, seul le nombre de blessés hospitalisés est seulement en légère augmentation par rapport à 2019, année de référence. Alors que dans le contexte particulier de 2020 et de 2021 la tendance générale au niveau national est plutôt à la baisse notre département suit une tendance inverse sur la même période.

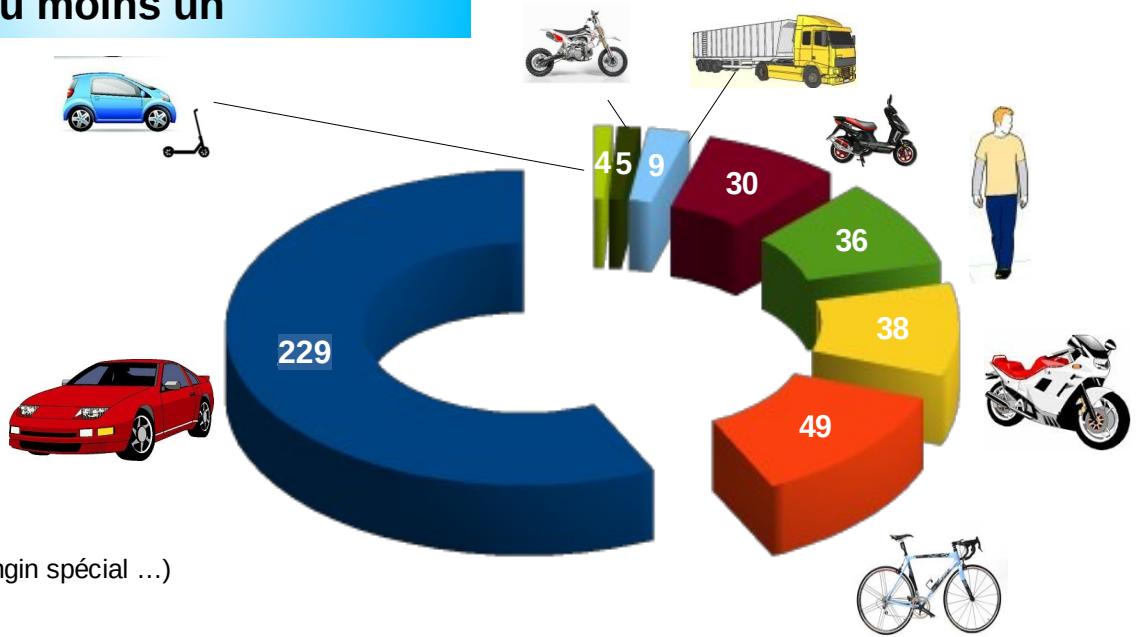
## Évolution du nombre d'accidents corporels par mois sur cinq ans (2017 à 2021)



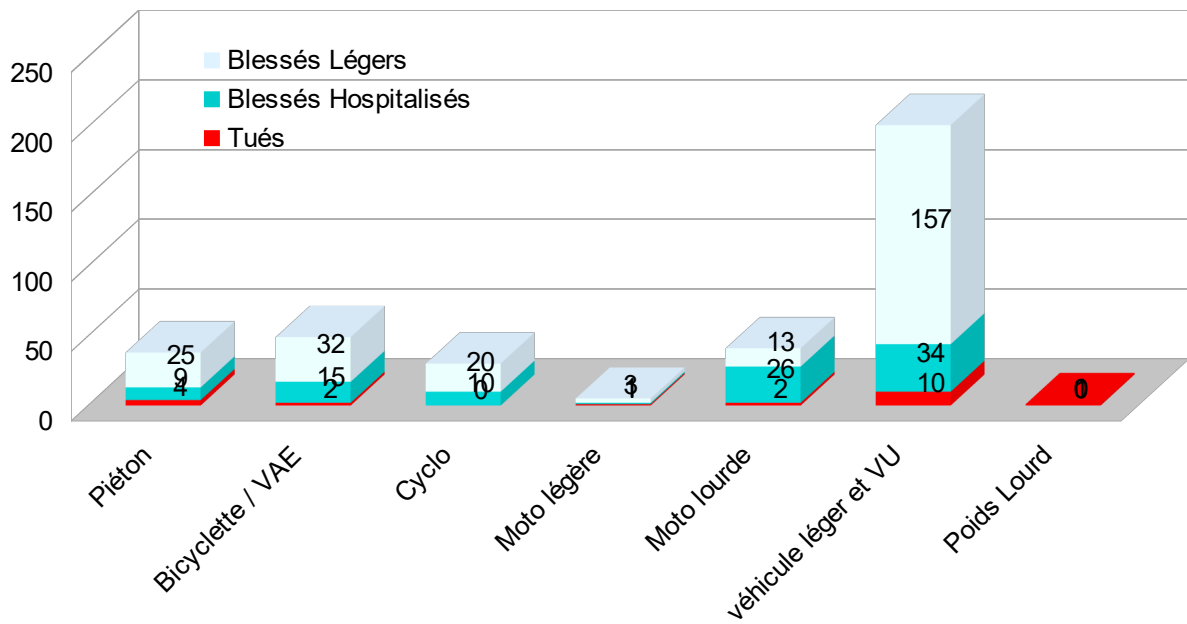
Le nombre d'accidents a baissé lors de la période de couvre-feu mais a fortement augmenté lors de la période estivale comme le montre la courbe de tendance. On constate un pic d'accidents pendant la période estivale que l'on peut retrouver en 2015, 2017 ou 2018. Seuls 3 mois de l'année ont eu une absence d'accidents mortels (contre 6 en 2019).

## Nombre d'accidents en 2021 impliquant au moins un

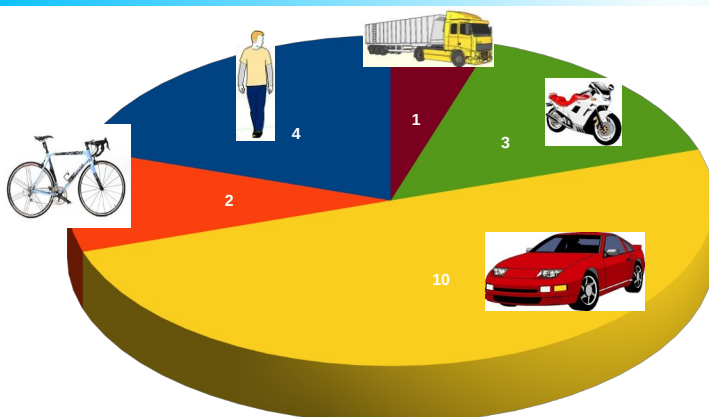
- véhicule léger et VU
- Bicyclette / VAE
- Moto lourde
- Piéton
- Cyclo
- Poids Lourd
- Moto légère
- autres modes (voiturette, tracteur, engin spécial ...)



## Répartition des victimes selon le mode de déplacement



## Répartition des tués par catégories d'usagers



En 2021, la moitié des tués le sont dans des véhicules légers. Les usagers vulnérables (deux roues motorisées, cyclistes et piétons) représentent 9 victimes sur 20.

# Facteurs liés au conducteur présents dans les accidents mortels

(plusieurs facteurs peuvent se cumuler dans un seul accident)

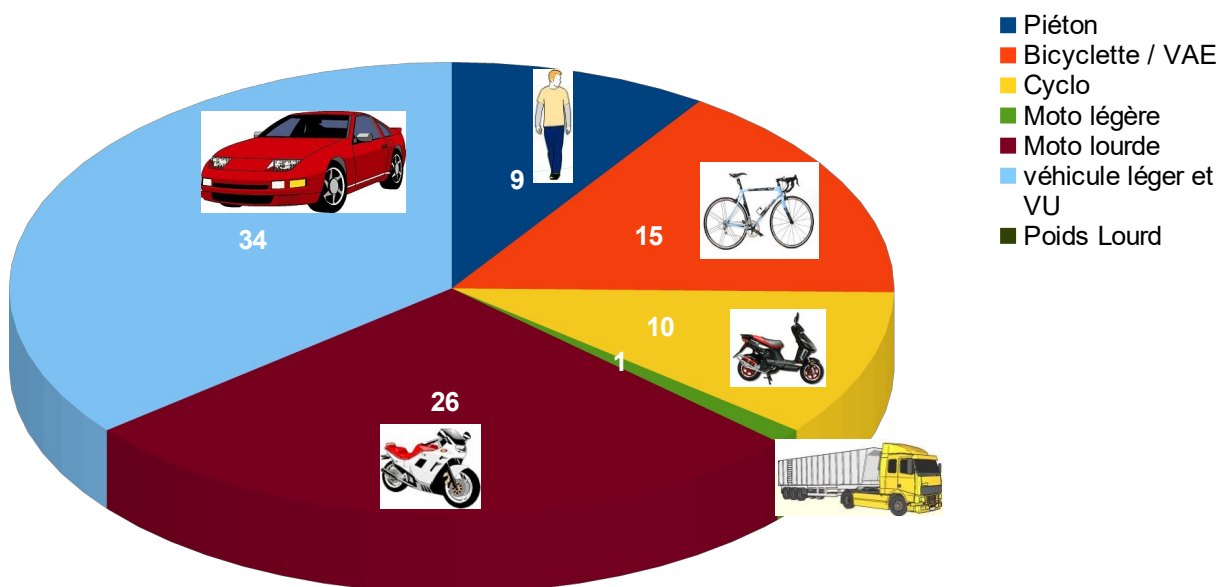
**6/20**  
Malaise/Endormissement

**4 /20** Non respect du code de la route (refus de priorité, distance de sécurité)

**3/20** Présence d'alcool et / ou de produits stupéfiants



## Répartition des blessés hospitalisés par catégorie d'usagers



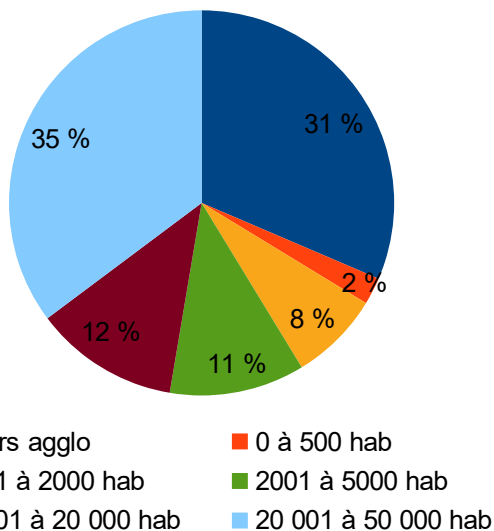
## Répartition selon leur localisation

Selon leur positionnement en intersection

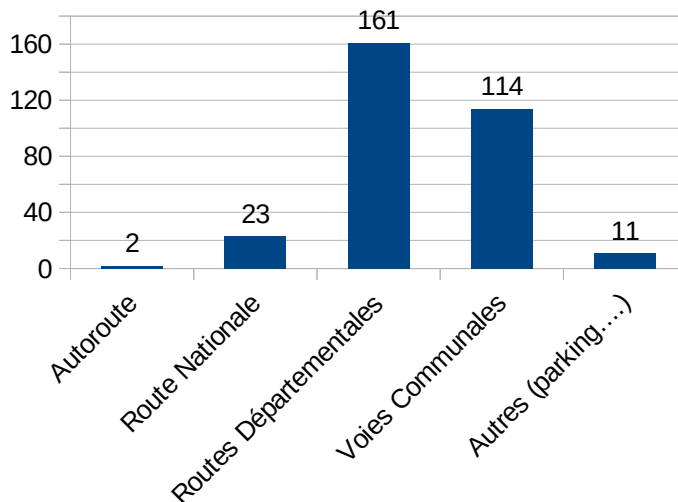


- **57,19 %** des accidents se produisent **hors intersection**
- **9,85 %** sont **sans collision** avec un autre véhicule (hors piétons)

Selon leur positionnement en aggro ou hors agglomération



Selon le type de route

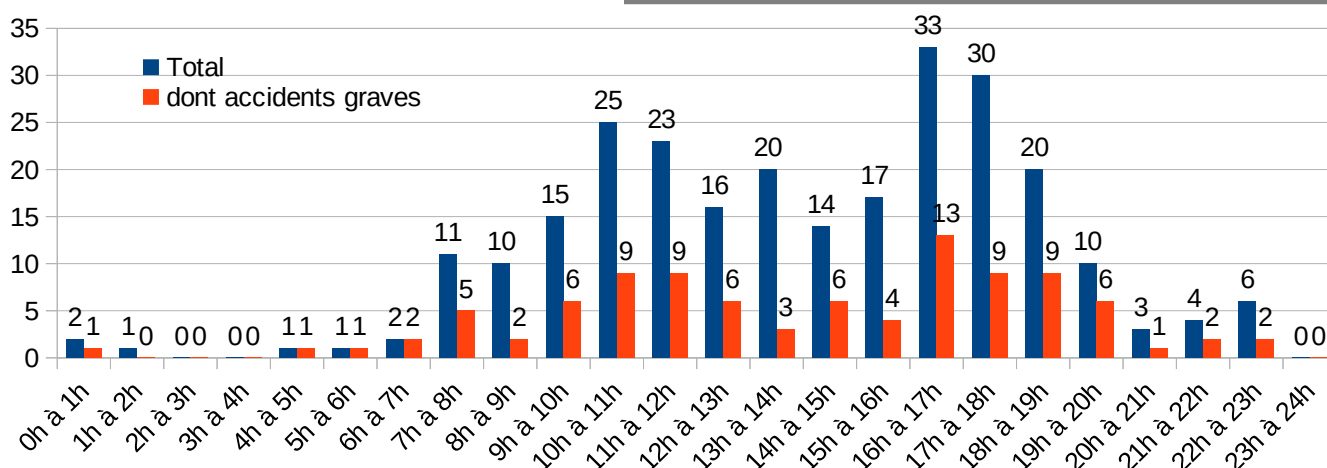


## Répartition des accidents dans le temps

Selon l'heure

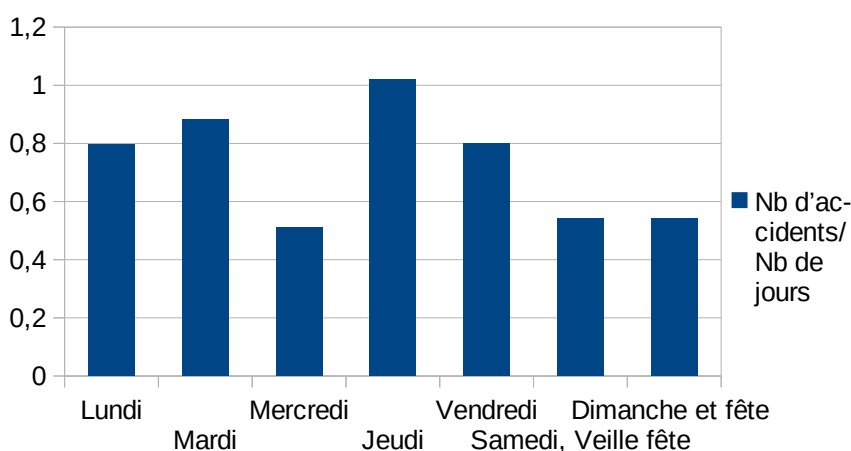
**Définition :**

**Accidents graves** = accidents mortels + accidents avec blessés hospitalisés



Selon le jour

Les accidents ont été les moins fréquents les mercredis. Les mardis et jeudi sont les plus accidentogènes.



## Répartition des victimes par âge

**Définitions :**

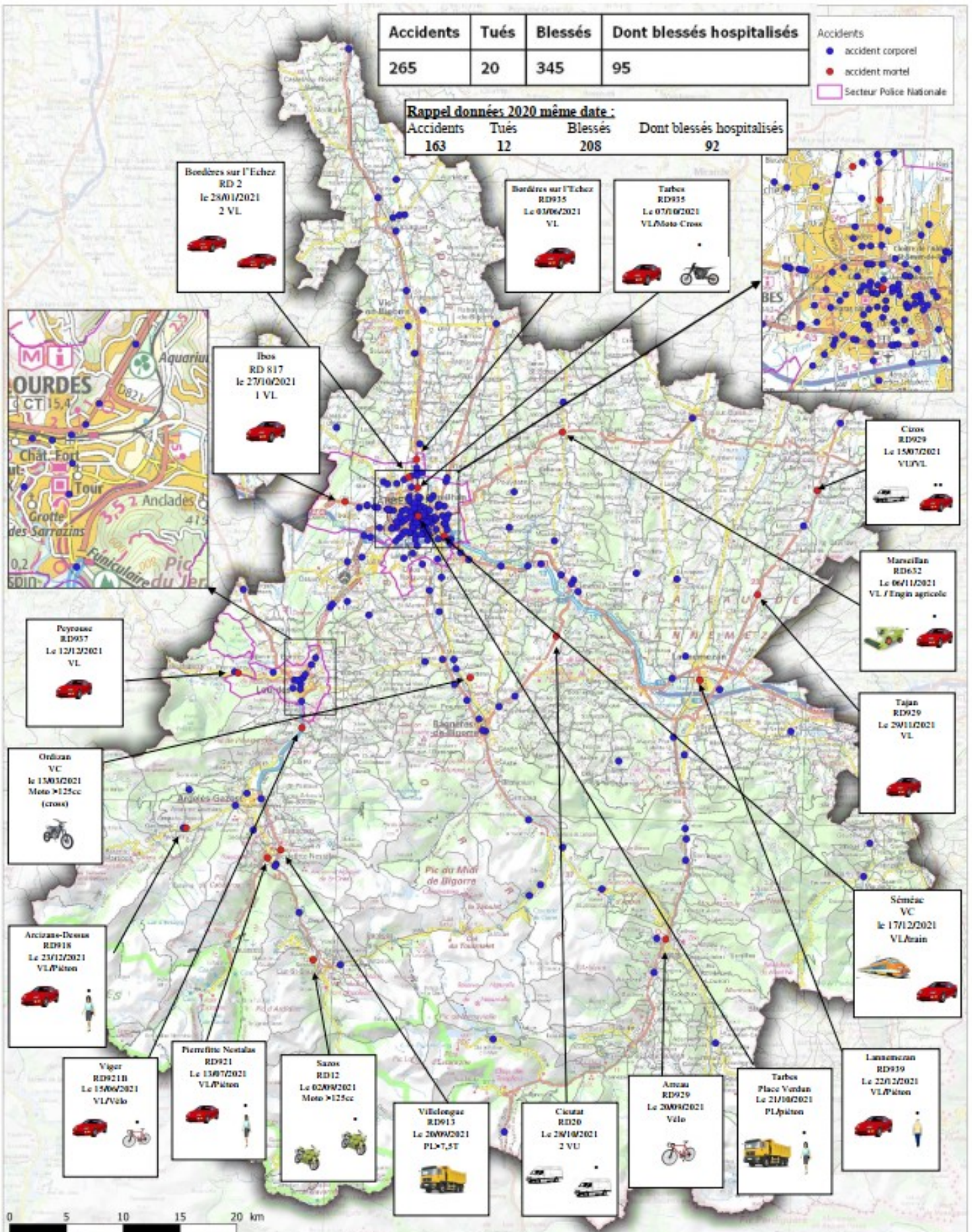
**Victimes** : personnes tués + blessés hospitalisés + blessés légers

**Impliqués** : victimes + indemnes

Tranches d'âges	Population (données INSEE 2010)	% de la population	nombre d'impliqués					% impliqués
			tué	BH	BL	indemnes	Total	
00 à 17 ans	42392	18 %	0	13	45	17	75	12,69 %
18 à 24 ans	16668	7 %	4	10	44	50	108	18,27 %
25 à 44 ans	51583	22 %	2	26	52	71	151	25,55 %
45 à 64 ans	66094	29 %	3	28	65	52	148	25,04 %
65 à 74 ans	23644	10 %	4	6	28	25	62	10,49 %
75 ans et +	29073	13 %	7	12	16	12	47	7,95 %
<b>Ensemble</b>	<b>229454</b>	<b>100 %</b>	<b>20</b>	<b>95</b>	<b>250</b>	<b>230</b>	<b>591</b>	<b>100,00 %</b>

Les tranches d'âge 25/44 ans et 45/64 ans représentent 51 % de la population du département et ils sont impliqués dans 50,59 % des accidents par rapport à 2019). Ces deux tranches d'âge sont également les seules moins impliquées qu'en 2019 (-7,23 %) contrairement aux tranches d'âge 0/17 (+2,05%), les 18/24 (+2,28%), et les 75 ans et plus (+1,83%) qui voient leur implication augmenter par rapport à l'année de référence 2019.

Les « indemnes » (230) représentent 38,6 % des impliqués. Cette catégorie de victimes n'est pas négligeable compte tenu de l'impact psychologique engendré par les accidents de la route.



## Plan d'action départemental de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière portant sur certaines orientations, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par l'octroi d'aides matérielles et financières et la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière.

Il est la déclinaison annuelle du document général d'orientation 2018-2022 qui a mis en exergue 7 priorités en direction du grand public,

- « le risque routier professionnel » ;
- « les conduites après usage de substances psychoactives »
- « les jeunes de 14 à 29 ans » ;
- « la formation et la sensibilisation des seniors » ;
- « le partage de la voirie : les modes doux » ;
- « les distracteurs (téléphone, écouteurs,...) » ;
- « les deux-roues motorisés » .

En 2021, le PDSAR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 54 093 euros répartis comme suit :

Actions	Financement	Nombre d'actions réalisées
« les Jeunes »	21,17 %	82
« les deux-roues motorisés »	3,65 %	3
« la formation et la sensibilisation des seniors »	7,08 %	11
« les modes doux – piétons et cyclistes »	20,80 %	4
« l'alcool et les conduites addictives (stupéfiants), activités festives »	32,49 %	55
« Le risque routier professionnel »	0%	2
« les distracteurs (téléphone, écouteurs,...) »	6,3 %	1
« Prévention vitesse »	6,47 %	6

## Intervenant départemental pour la sécurité routière (IDSR) APPEL À CANDIDATURE

Afin de renforcer la politique de lutte contre l'insécurité routière, la campagne de recrutement d'Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) se poursuit. A ce jour, 9 personnes sont venues renforcer les équipes de la sécurité routière.

Les IDSR, bénévoles, nommés par le préfet, apportent leur aide et participent aux actions de prévention sous son autorité. Ils s'engagent pendant un an minimum à animer au moins quatre actions de prévention.

Après une formation d'une journée, l'IDSR participe à l'animation des actions d'information et de sensibilisation des usagers inscrites au plan départemental d'actions de sécurité routière annuel.

Ainsi, tous ceux qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière, membres d'associations, fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes professionnels, retraités... peuvent contribuer à la mise en place d'actions dans une démarche participative qui concerne toute la population.

Pour devenir Intervenant Départemental de Sécurité routière, contactez la coordination sécurité routière : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)

# Le risque routier professionnel

## Les entreprises des Hautes-Pyrénées s'engagent

En France, depuis 2016, plus de 1000 entreprises se sont engagées en faveur de la sécurité routière. Le but : **faire diminuer les accidents liés aux trajets et aux déplacements professionnels.**

Le mardi 29 juin 2021, le préfet des Hautes-Pyrénées, Rodrigue Furcy, avait invité des entreprises du département pour officialiser la création du Club entreprises et sécurité routière 65. Huit entreprises, représentant plus de 1600 salariés, ont répondu à l'appel.

L'entreprise de transports routiers Barcos assurait l'organisation logistique de ce rassemblement avec professionnalisme et convivialité. Bien que venant de secteurs différents (transport routier, transport de voyageurs, de matériaux, travaux publics, traitement des déchets, aide à la personne, éducation routière, aménagement du territoire) chaque entreprise a fait part de sa détermination pour s'engager dans la démarche de réduction du nombre d'accidents liés au risque routier (1ere première cause de décès en milieu professionnel).

Faisant suite à cette création, une première réunion s'est tenue dans les locaux du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets le 05 octobre 2021. Chaque entreprise a pu présenter son secteur d'activité, ses effectifs et les problématiques rencontrées en lien avec le risque routier. Cette réunion a pu permettre de rappeler la réglementation, les objectifs de développement d'un club dans le département et de partager les bonnes pratiques de chacun. Le prochain rendez-vous est prévu pour le premier trimestre 2022 avec comme thème « sommeil et conduite ». L'objectif est de se réunir 3 à 4 fois par an sur un thème partagé et précis avec des intervenants spécialisés pouvant répondre aux problèmes rencontrés par les membres.

### Entreprises engagées :

- Transports Barcos (transports routiers)
- Keolis Pyrénées (transports de voyageurs)
- Big Mat Toujas et Coll ( matériaux)
- Routière des Pyrénées (travaux publics)
- SMTD (traitement des déchets)
- Bouriette (formation de formateurs routiers)
- CACG (aménagement du territoire)
- ADMR (aide à la personne)
- Sanguinet (scierie)
- A.S.M.T. (santé au travail)



**Si vous souhaitez vous aussi intégrer le Club entreprises et sécurité routière 65, contactez la coordination sécurité routière : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)**





## La sécurité routière dans le monde (source ONISR)



Chaque année, les accidents de la route entraînent **1,35 million de décès dans le monde, soit 3 500 décès** par jour, dont 500 enfants. Ce chiffre a cessé de croître depuis 2007, il a même **légèrement baissé** (- 4 %), malgré l'augmentation de la motorisation et la croissance démographique à l'échelle mondiale. Chaque année, jusqu'à 50 millions de personnes sont blessées. L'année 2020 a cependant été particulière pour la sécurité routière, la pandémie de Covid-19 ayant entraîné une baisse significative du nombre de tués sur la route.

**Les accidents de la route constituent la huitième cause de mortalité tous âges confondus, et la première pour les jeunes de 5 à 29 ans.** Plus de la moitié des personnes tuées sur les routes sont des usagers vulnérables. Plus de 90 % des décès et des traumatismes routiers ont lieu dans des pays à revenus faibles ou intermédiaires, alors que ces derniers ne comptent que 60 % des véhicules immatriculés. La proportion des piétons peut atteindre les deux tiers des tués dans ces pays.

En 2010, **l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la Sécurité Routière »**. En 2015, parmi les Objectifs de développement durable, les cibles 3,6 et 11,2 ont été définies : réduire de moitié le nombre de tués et de blessés sur les routes avant fin 2020 et assurer un accès à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables à l'horizon 2030. En février 2020 s'est tenue la 3ème conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière à Stockholm. La Déclaration de Stockholm a marqué un pas important dans la lutte contre l'insécurité routière en appelant entre autres, à une **limitation générale de la vitesse à 30 km/h sur les routes à usage mixte et à la mise en œuvre à grande échelle des principes du « système sûr »**. En août, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Résolution A/RES/74/299 « Améliorer la sécurité routière mondiale ». Ce document important fixe un **nouvel objectif pour la communauté internationale, à savoir de réduire de 50 % le nombre de décès sur les routes d'ici à 2030, ce qui constitue le principal objectif de la nouvelle « Décennie de la sécurité routière 2021-30 »**.

## INFORMATION

Le Bureau de la Sécurité routière de la préfecture vous présente son site internet :

[www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr)

Ce site est dédié aux informations départementales de sécurité routière :

- les derniers chiffres de l'accidentalité dans le département,
- les actions de prévention organisées par les services de l'État ou par ses partenaires,
- les informations sur le permis de conduire,
- l'appel à projet annuel au titre du plan départemental de sécurité routière ainsi que tous le matériel mis à disposition de l'ensemble des établissements scolaires du département ou de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention.



**Directrice de publication :**

Mme PAUZAT, directrice des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées

**Rédacteur :**

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière – Préfecture - DSC-BSRT – Mars 2022